

**Séance du Conseil Général de SAUBRAZ**  
**du jeudi 26 octobre 2017 à 20h15**

---

**Ordre du jour :**

**1ère partie sous la présidence de Mme Andrea Arn, Préfet du District de Morges :**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Election du/de la Président/e
5. Election du/de la Vice-Président/e

**2ème partie sous la présidence du/de la nouveau/elle Président/e du Conseil général :**

6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
7. Préavis municipal n°04/2017 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018
8. Préavis municipal n°05/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 10'000.- pour la rénovation du bâtiment communal de la parcelle 93 (Collège)
9. Propositions individuelles et divers

## **1ère partie sous la présidence de Mme Andrea Arn, Préfet du District de Morges :**

### **1. Appel**

Membres présents : 25 /42

Membres excusés : 10

Membres absents : 7

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Un membre de l'assemblée quitte la séance ; l'assemblée compte désormais 24 membres présents.

La secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017.

Un second membre de l'assemblée la quitte : celle-ci compte désormais 23 membres présents.

Deux ajouts au PV sont proposés et acceptés :

1. Ajouter au point 7 l'intervention de M. Philippe Urfer concernant le départ de l'employé communal.
2. Ajouter au point 7 l'intervention de M. Antoine Piron concernant le pardon et la bienveillance.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote :

Oui : 18 Non : 1 Abstentions : 4 Nuls : 0

Le procès-verbal du 22 juin 2017 amendé est approuvé.

### **3. Démission/s et assermentation/s**

#### **Démissions**

Mme Andrea Arn, Préfet, a reçu les lettres de démission de M. Raphaël Monney, Président, et de M. José Gonzalez, Vice-Président, qui démissionnent tous deux de leur fonction et du Conseil général. Elle lit ces deux lettres.

#### **Assermentation**

Mme le Préfet Andrea Arn procède à l'assermentation de M. Fernando Guedes da Costa qui est accueilli par des applaudissements.

L'assemblée compte désormais 24 membres présents sur 41.

#### **4. Election du/de la Président/e**

Deux Conseillers acceptent d'être candidat au poste de Président/e du Conseil général : Mme Edmée Borel et M. André Forster.

L'assemblée procède à l'élection au bulletin secret.

Résultat du vote :

- Bulletins rentrés : 24
- Blancs : 0
- Nuls : 0
- Majorité absolue : 12
- Edmée Borel : 10
- André Forster : 13
- Urfer : 1

M. André Forster est élu au poste de Président du Conseil général et applaudit.

#### **5. Election du/de la Vice-Président/e**

De nombreux Conseillers sont proposés à la candidature au poste de Vice-Président/e mais personne n'accepte.

Mme Andrea Arn, Préfet, annonce qu'elle va faire distribuer les bulletins de vote pour cette élection et que la personne qui aura le plus de suffrages sera élue au poste de Vice-Président/e.

M. Ralph Sprunger se porte finalement candidat en précisant que, d'ici la prochaine séance, il se renseignera sur les tenants et les aboutissants de cette fonction et, cas échéant, se donne la possibilité de démissionner. Il est élu par applaudissement.

Mme Andrea Arn, Préfet du District de Morges, prend congé de l'assemblée et donne la parole au nouveau Président. Elle souhaite au Conseil général de Saubraz une bonne fin de séance, une bonne fin de législature et espère ne plus entendre parler de Saubraz.

## **2ème partie sous la présidence du/de la nouveau/elle Président/e du Conseil général :**

En préambule, M. André Forster remercie l'assemblée de lui avoir fait confiance. Il souhaite que le Conseil augmente son effectif : la population de Saubraz a doublé mais l'organe délibérant a perdu la moitié de ces membres. Il ajoute encore qu'il ne souhaite pas s'engager au poste de Président à long terme, mais seulement pour 1 à 2 ans. Il espère que des forces nouvelles arrivent au Conseil général et que tout rentre dans l'ordre.

### **6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**

#### **Municipalité**

##### M. Raoul Richiger

Il annonce que l'horloge du Collège a dû être arrêtée pour des questions de sécurité. En effet, le mauvais état de l'installation a été constaté il y a deux semaines par un spécialiste ; les poids ont dû être enlevés et le support doit être réparé. Ce dernier a également relevé la qualité de cette construction : l'horloge est un bijou, il n'y en a que 200 en Suisse dont une vingtaine de ce modèle dans la région. Il s'agit d'un patrimoine important à sauvegarder. Le clocher est donc arrêté jusqu'à ce qu'on trouve le moyen et les finances de le réparer.

#### **Bureau du Conseil général**

Aucune communication.

### **7. Préavis municipal n°04/2017 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018**

M. Steve Paux, Municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

*Article 1 d'adopter l'arrêté d'imposition 2018, conformément au projet annexé au présent préavis.*

*Article 2 que l'approbation du Conseil d'Etat est réservée*

M. Philippe Urfer, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Urfer demande quelles sont les conséquences d'une baisse ou d'une hausse du taux d'impôt sur la péréquation

M. Steve Paux répond que le taux actuel est idéal et qu'un changement serait néfaste.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote :

Oui : 24    Non : 0    Abstentions : 0    Nuls : 0

La décision suivante est adoptée :

### **LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- Vu le préavis municipal n° 04/2017 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

Article 1 d'adopter l'arrêté d'imposition 2018, conformément au projet annexé au présent préavis.

Article 2 que l'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

### **8. Préavis municipal n°05/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 10'000.- pour la rénovation du bâtiment communal de la parcelle 93 (Collège)**

M. Vincent Gobat, Municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

1. *D'octroyer un crédit de CHF 10'000.- pour financer une étude d'avant-projet de rénovation du Collège par un bureau d'architecte.*
2. *Financer cette étude par la trésorerie courante.*

M. Philippe Urfer, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Pierrette Jaton Klopfenstein demande s'il y a déjà des projets.

M. Vincent Gobat répond que non et que la Municipalité donnera un programme à l'architecte selon les vœux de la CoGesFin à savoir ouvrir une crèche

Mme Nicole Huguenin explique que pour ouvrir une crèche il faut suivre toute une procédure auprès des services cantonaux. M. Nicolas Rebeaud ajoute que c'est le cas pour une crèche publique mais pas pour une crèche privée

M. Philippe Urfer partage les informations qu'il a obtenues à Montherod : une crèche y a été créée dans un bâtiment communal, en lieu et place d'une classe, et à la place d'appartements, pour CHF 500'000.- d'investissement public très vite amortis ; une expérience positive.

M. Daniel Barbezat précise que l'architecte choisi a déjà conçu des crèches.

M. André Vernay demande s'il y a d'autres idées ou si la Municipalité attend des idées de l'architecte.

M. Vincent Gobat répond que la Municipalité attend de la part de l'architecte des variantes dont la réalisation est possible financièrement pour Saubraz. Aujourd'hui, la Municipalité n'a pas de cash pour de tels investissements. De plus, il y a des contraintes parce que l'extérieur du bâtiment est classé. Les projets ne devront pas toucher l'extérieur du bâtiment.

Mme Sylvie Monney suggère de prévoir une épicerie ou un petit magasin.

M. Philippe Urfer relève encore qu'il y a une énorme demande pour des places de crèches et que le prix de la location d'une crèche est plus élevé que celui de salles de classes.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote :

Oui : 24    Non : 0    Abstentions : 0    Nuls : 0

La décision suivante est adoptée :

### **LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- Vu le préavis municipal n° 05/2017 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

1. D'octroyer un crédit de CHF 10'000.- pour financer une étude d'avant-projet de rénovation du Collège par un bureau d'architecte.
2. Financer cette étude par la trésorerie courante.

## **9. Propositions individuelles et divers**

Mme Pierrette Jaton Klopfenstein annonce que l'ADS organise une fête d'Halloween le mardi 31.10.2017 sous la forme d'une opération « Cartons du cœur ». Elle annonce également le troc aux jouets à la grande salle, avec châtaignes grillées, le samedi 11.11.2017. Elle invite les habitants à venir nombreux. Son intervention est vivement applaudie.

Mme Denise Badel annonce les concerts du Chœur mixte en novembre.

Mme Edmée Borel annonce le téléthon le 09.12.2017 à la grande salle et rappelle qu'on fête cette année les 30 ans d'existence du téléthon.

M. Jean-Luc Badel annonce que le Four à pain sera allumé pour le 17.12.2017 et les tresses seront traditionnellement offertes aux aînés. Le même jour, M. Daniel Barbezat annonce qu'une célébration de Noël aura lieu à Saubraz organisée avec la Paroisse.

La Municipalité rappelle la tournée du Père Noël de la SDA le samedi 16.12.2017 le matin.

Mme Sylvie Monney demande le résultat de l'enquête publique de la remise en état de la Gravière de Borire.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond qu'il y a eu trois 3 oppositions qui seront traitées par le Canton. La Municipalité tiendra le Conseil général au courant.

M. Antoine Piron rappelle que l'entreprise Le Coultre avait promis en son temps que la gravière des Ursins n'ouvrirait que quand la remise en état du site de Borire serait terminée. Il émet des doutes sur le respect de ce qui précède et rend attentif l'assemblée sur la dévaluation immobilière due à ces gravières. Il rappelle encore que l'exploitation et la remise en état de La Piquette a duré 53 ans. Il mentionne un mensonge par omission. Il l'avait mentionné lors de la séance publique de septembre dernier mais n'a pas reçu de réponse. Il n'y a selon lui pas d'argument soutenable et tant le Canton, que la Confédération et la Commune sont floués. Il conclut que l'entreprise a gagné mais qu'il est un bon Suisse et accepte les choses. M. André Vernay confirme les propos de M. Piron et acquiesce.

Le Président remercie encore M. Sprunger, nouveau Vice-président, et annonce la prochaine séance du Conseil général fixée au jeudi 14 décembre 2017. Il remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h15.

Pour le Conseil général :

Le président :

André Forster

La secrétaire :

Barbara Kammermann